

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze le onze décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION 07/12/2015

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre ; ANGELI Alain ; MONDOLONI Ange Marie ; CHIODI Sandrine ; GRIMALDI Michel ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; DOMINICI René ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; ROCCHI Maguy ; RUGGERI Aline ; OTTOMANI Sébastien ; IACOMETTI Stéphanie ; PAOLI Christian ; ROCCHI André ; OTTOMANI Jean François ; CARIA Sandra ; PIREDDA Albert. ; VILLARD ANGELI Dominique

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

Absents : 04

dont Représentés : 03

Etaient absents : GUIDICELLI Sébastien ; RIBES RUSAFA Régine ; SANTONI François ; MARTINETTI Jean Philippe.

Etaient représentés : SANTONI François était représenté par SIMEON de BUOCHBERG Pierre
RIBES RUSAFA Régine était représentée par ANDREANI Bernadette
MARTINETTI Jean-Philippe était représenté par ANGELI Alain

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel

N° DEL111215-07

Objet : Diagnostic bâtiment communal du site de l'ancien collège de Morta

L'ensemble bâti concerné, constitué des deux bâtiments de l'ancien collège, la cantine et la mairie annexe, ont été édifiés en 1973 sur le modèle de construction de type Pailleron.

Le diagnostic consiste en la réalisation :

D'un état des lieux des bâtiments sur tous les aspects réglementaires ;
D'un état des lieux des bâtiments sur tous les désordres constatés ou visibles ;
D'un avis sur les risques pris en continuant à utiliser ces bâtiments, les possibilités d'accueil et d'usage des bâtiments ;
De préconisations d'éventuels sondages de sols, qui seraient nécessaires pour parfaire l'étude ;
D'évaluation des capacités de ces structures à recevoir un habillage nouveau et en préciser les limites.
Le montant estimatif de ce diagnostic est de 26 500 € HT. Pour cette opération, la commune pourrait recourir au plan de financement suivant:

Collectivité Territoriale de Corse	40% soit 10 600 €
Conseil Départemental de Haute-Corse	20% soit 5 300 €
Commune	40% soit 10 600 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De valider le projet de réalisation d'un diagnostic des bâtiments communaux du site de l'ancien collège de Morta pour un montant HT de 26 500 € et d'approuver le plan de financement suivant :

Collectivité Territoriale de Corse	40% soit 10 600 €
Conseil Départemental de Haute-Corse	20% soit 5 300 €
Commune	40% soit 10 600 €

D'autoriser le Maire à déposer les demandes de financement correspondantes et à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

